

# CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

► Note d'enquête et de recherche, N° 01 | Avril 2018

[www.carpadd.com](http://www.carpadd.com)



## Février 2008, 10 ans après !

Retour sur le sens caché des « émeutes de la faim » au Cameroun



Alphonse Zozime TAMEKAMTA

Ph.D en Histoire des relations internationales

[tzozime@yahoo.fr](mailto:tzozime@yahoo.fr) / [tamekamta@gmail.com](mailto:tamekamta@gmail.com)

(237) 677 85 94 22 / 691 54 92 93

Yaoundé-Cameroun

### Pour citer ce texte :

TAMEKAMTA, Alphonse Zozime, « Février 2008, 10 ans après ! Retour sur le sens caché des « émeutes de la faim » au Cameroun », *Note d'enquête et de recherche* n°01, 09 avril 2018, CARPADD, Montréal.

URL <https://www.carpadd.com/category/publications/note-denquete-et-de-recherche/>



Le CARPADD n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les notes d'analyses sociopolitiques : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Le **CARPADD** est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

03-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | [contact@carpadd.com](mailto:contact@carpadd.com)

## Résumé

En février 2008, le Cameroun a connu sa deuxième crise sociopolitique majeure après les échauffourées de la décompression autoritaire de la décennie 1990. Cette crise a bénéficié d'un environnement social marqué par la flambée des prix des produits de première nécessité tels que l'huile de palme, le riz, du poisson, du pétrole, etc. C'est dans ce contexte que les mobilisations sociales se sont absoutes dans les revendications politiques exprimées en termes de respect de la Constitution du 18 janvier 1996, issue d'une consensuelle tripartite (opposition-société civile-pouvoir). L'idée répandue en novembre-décembre 2007 à travers les motions de soutien et l'appel à la modification de l'article sur la limitation du mandat présidentiel a ainsi été le seuil du rubicon. À cette occasion, les *bigmens* ou les caciques du Rassemblement démocratique du peuple camerounais -RDPC- (parti au pouvoir depuis 1982), auteurs desdites motions, appelaient le Président Paul Biya à modifier cet article pour garder le pouvoir à l'issue de l'élection de 2011. Profitant de l'insurrection juvénile de février 2008 qui a touchée sept des dix régions du pays, le Président de la République a convoqué l'argument de la violence légitime et de la peur traumatique, mobilisé les ressources financières de l'État pour s'offrir un bail éternitaire à la tête du pays. Dix ans après, l'avenir du pays reste plombé par les mêmes hypothèques (chômage, cherté de la vie, crise économique, corruption, loi électorale contestée, etc.) et l'élection présidentielle de 2018 est désormais l'enjeu socio-politique qui mobilise les différentes énergies.

## Problématique

Dix ans après les émeutes de la faim ayant

poussé les gouvernants à prendre quelques mesures ponctuelles à faible efficacité sur la longue durée, des interrogations demeurent, en rapport avec les conditions de vie des populations et la pratique démocratique camerounaise. Il convient ainsi d'interroger l'issue des mobilisations et les modulations politiques en lien avec ses émeutes. Ainsi, comment se sont structurées les modalités de revendication ou de résistance, en rapport avec la modification constitutionnelle d'avril 2008 au Cameroun ?

Cette dynamique régressive/progressive s'est-elle inspirée des expériences classiques ? Dans quelle mesure le moment historique de 2008, féconde-t-il l'avenir politique de ce pays ?

## Contexte

Cette réflexion intervient à un moment crucial de la vie politique du Cameroun où trois préoccupations polarisent les débats. Sur le plan social, les indicateurs sociaux (chômage, corruption, détournements des deniers publics, cherté de la vie, etc.) ayant entretenu les émeutes de la faim de février ne sont pas entièrement dissipés. Sur le plan institutionnel, les leviers actifs de la gouvernance démocratique, prévus par la Constitution du 18 janvier 1996 (notamment les Conseils régionaux, la Haute cour de justice, etc.) ainsi que la décentralisation (bien que le Ministère de la décentralisation et du développement local ait été créé le 2 mars 2018), n'ont pas connu d'avancée significative. La crise anglophone, en cours, est en partie liée à cet état des choses. Sur le plan politique, l'alternance demeure une préoccupation de plusieurs acteurs politiques et sociaux.

À ce sujet, le risque sécuritaire zéro est écarté du fait des insuffisances de la loi électorale et des soupçons de partialité d'ELECAM (Elections Cameroon), organisme en charge de l'organisation et de la supervision des élections. Aussi, aucun consensus minimum n'est-il envisagé pour décrier les tensions entre communautés nationales opposées, entre forces politiques concurrentes, entre gouvernants et gouvernés, etc.

## Idées majeures

Les émeutes de la faim de février 2008, tout en étant une réaction à la cherté de la vie, apparaissent aussi comme une contre-réaction (non réussie) au projet gouvernemental de modification de l'article limitant le mandat présidentiel au Cameroun.

Le Cameroun n'est pas à l'abri des revendications sociopolitiques au regard du non suivi et de l'inefficacité des mesures en cours, de l'extrême centralisation administrative, de la mauvaise répartition des fruits de la croissance, des inégalités sociales de plus en plus aiguës, etc.

Dans son état actuel, la configuration institutionnelle au Cameroun rend difficile l'avènement d'une alternance au sommet de l'Etat. Les luttes de pouvoir sont telles que les interactions stratégiques dans le champ politique peuvent générer un conflit à tout moment. Le pouvoir autocratique et l'hégémonie totale du RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais) dans l'arène électorale, inhument de nombreuses perspectives de renouvellement.

**Mots clés** : jeunes, politique, émeutes, violence, modification constitutionnelle, alternance,

Cameroun.

## Introduction

La perception des jeunes au Cameroun (56% de la population totale a moins de 32 ans), leur forme d'organisation, leur dynamique de déploiement et leur engagement dans et hors de la politique, soulèvent des questionnements. Davantage inspirés par la liberté d'expression, le Printemps des peuples et la profusion des technologies de communication (Facebook, Twitter...) qu'offre la civilisation de l'universel, ils multiplient les stratégies corporatistes -ou non- d'affirmation de leur identité et d'expression de la résistance. Ainsi, les stéréotypes culturels, les codes esthétiques, les référents intellectuels, littéraires ou scientifiques, l'action collective ou la convergence des attitudes structurent la psychologie contestataire des jeunes au Cameroun.

Les émeutes de la faim (du 25 au 28 février 2008), ayant secoué 7 des 10 régions du pays, constituent la résistance ou la réaction véhémente à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les manifestants s'en étaient pris aux symboles de l'État (bâtiments administratifs) et s'étaient livrés au pillage des biens privés et étrangers avant d'être stoppés, en contre-réaction, par les forces de l'ordre faisant plusieurs dizaines de morts (1137 personnes ont été arrêtées puis détenues)<sup>1</sup>.

1. Madeleine Afité de l'Action catholique pour l'abolition de la torture (ACAT) a indiqué que plus de 100 personnes avaient été tuées durant ces événements. Le Rapport 2008-2010 de l'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH), à propos des « émeutes de la faim », fait état de l'utilisation disproportionnée de la force, de plus de 3 000 personnes interpellées (1 137 personnes interpellées et 729 condamnées selon le vice-premier ministre de la justice) et plus d'un millier condamné à des peines privatives de liberté (six mois à trois ans) à l'issue des procès expéditifs (5 à 10 mn par procès).

Loin d'un simple chuchotement récurrent, les émeutes de la faim de février 2008 constituent une réponse juvénile au projet de modification du mandat présidentiel au Cameroun, exprimée en termes de résistance, d'insoumission, d'indignation, de revendication, de révolte et de vengeance. Cette réflexion se propose d'analyser la contestation en rapport avec la modification constitutionnelle du 14 avril 2008, et de corroborer ou non les enjeux passés avec ceux à venir. Pour y parvenir, il est utile d'inscrire le Cameroun dans un contexte sociopolitique avant 2008 ; d'analyser les constituants de la politisation de la faim<sup>2</sup> et ses déclinaisons ; les enjeux croisés autour des actions gouvernementales compensatrices ; et l'inflation du clientélisme politique en rapport avec les échéances électorales.

## Contexte sociopolitique du Cameroun avant les manifestations de février 2008

### *Portrait géopolitique et sociodémographique*

Le Cameroun est un pays de l'Afrique centrale, membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG). Il est situé au cœur de l'Afrique centrale et au fond du golfe de Guinée. Il s'étend du 12<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> degré de latitude Nord, puis du 9<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> degré de longitude Est. Ce pays a la forme d'un triangle de 1200 km de côté

et 700 km de base ; soit une superficie totale de 475 442 km<sup>2</sup>. Il est limitrophe du Nigeria à l'Ouest, avec lequel il partage 1694 km, du Tchad au Nord-est avec lequel il partage 1094 km, de la RCA au Sud-est avec laquelle il partage 800 km. Au sud, le Cameroun partage sa frontière avec le Congo-Brazzaville sur 525 km, le Gabon sur 295 km et la Guinée Équatoriale sur 200 km. Le Cameroun est ouvert au Sud-ouest sur l'océan Atlantique avec 412 km de côtes. Yaoundé est la capitale politique du pays depuis 1910 et Douala en est la capitale économique. Le français et l'anglais sont des langues officielles auxquelles il faut ajouter accessoirement, pour le premier cycle du secondaire général francophone, l'allemand et l'espagnol.

Le Cameroun compte 10 régions, 54 départements et 363 arrondissements. Le pays avait 17 463 836 habitants en 2005 (22 179 707 en 2015), pour une densité moyenne de 37,5 habitants au km<sup>2</sup> (41,2 habitants/km<sup>2</sup> selon Année Stratégique 2013)<sup>3</sup>. Sa population est extrêmement jeune (en 2005, 64,2% de la population avait moins de 25 ans ; soit 11 225 053 d'habitants)<sup>4</sup> avec un fort taux de concentration humaine en ville (soit 48,8% en 2005 contre 37,8% en 1987<sup>5</sup>, 56% en 2011). L'âge médian (national) est de 18 ans avec un rythme annuel moyen de 2,9%.

3. Les valeurs maximales de cette densité se rencontrent dans les régions du Littoral (124 habitants/km<sup>2</sup>) et de l'Ouest (123,8 habitants/km<sup>2</sup>), alors que les valeurs minimales se rencontrent dans les régions du Nord (25,5 habitants/km<sup>2</sup>), du Sud (13,9 habitants/km<sup>2</sup>), de l'Adamaoua (13,4 habitants/km<sup>2</sup>) et de l'Est (7,1 habitants/km<sup>2</sup>).

4. Selon les projections démographiques faites en 2005 lors du 3e RGPH, 63,7% de la population du Cameroun (soit 14 130 498 habitants) a moins de 25 ans en 2015.

5. Pour Année Stratégique (2013), ce taux était de 58,4% contre 51,2 % pour World Facetbook, 2011.

2. Lire P. Janin, « Faim et politique : mobilisations et instrumentations », *Politique africaine*, vol. 119, no 3, 2010, pp. 5-22.

Le secteur informel emploie plus de 90% de la main d'œuvre, elle-même affectée à 70% de sous-emploi<sup>6</sup>. En 2005, la Cameroun comptait 312 villes<sup>7</sup> (contre 195 en 1976 et 208 en 1978) avec Yaoundé et Douala comme principaux pôles urbains. Le taux de croissance économique sur la période 2012-2013 est de 4,6%. Ce taux est très en-deçà des 10 % prévus par le DSCE (Document de stratégie pour la croissance et l'emploi).

Trois grands groupes humains, répartis en 250 ethnies, peuplent le pays : les Soudanais (paléo et néo-Soudanais) au Nord, les Pygmées (habitant la forêt du Sud et de l'Est), les Bantous (*Bulu-Béti-Fang, Duala, Bakoko, Bakossi, Bakweri* etc.) et les semi-Bantous (Bamiléké, Bamoun, etc.) au Sud. Les Camerounais sont chrétiens, musulmans et animistes. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture<sup>8</sup> (qui occupe 70% de la population active et nourrit presque toute la sous-région<sup>9</sup>), l'exploitation de 22,5 millions d'hectares de forêt<sup>10</sup> et des ressources minières (pétrole, diamant, cobalt, or bauxite, aluminium, nickel) et pétrolières<sup>11</sup>. Le PIB en 2011 était estimé à 25.24 milliards de dollars US.

Toutefois, le désengagement progressif de l'État dans le secteur agricole national depuis le début de la décennie 1990, a accru les difficultés alimentaires<sup>12</sup>. Pourtant, 60% de la population camerounaise (soit 12 millions d'habitants) vit de l'agriculture paysanne, de l'élevage et de la pêche. Ainsi, plusieurs entraves (accès aux terres, exode rural, dessaisissement de l'État, etc.) accroissent les risques écologiques (déforestation, épuisement des sols), sanitaires (maladies dues aux agro-industries), sociétaux (conflits agropastoraux), politiques (exclusion

sociale, révolte).

Pays auto-suffisant au début de la décennie 1980, le Cameroun est devenu peu à peu en risque d'insécurité alimentaire dont l'indice multiplicateur est, sans doute, le nombre de réfugiés récents. Car, l'insécurité alimentaire touchait 9,6% de ménages ruraux et 6,7% de ménages urbains (PAM 2011). Aussi, selon la FAO, le Cameroun faisait-il partie, en 2013, des 62 pays à faible revenu et à déficit vivrier. Selon la Commission européenne, environ 6 millions de personnes étaient considérées comme vulnérables au Cameroun en 2014, parce que n'ayant pas accès aux soins basiques et à de l'eau potable. Aussi, en octobre 2016, le Cameroun accueille-t-il près de 323 000 réfugiés dont 258 000 originaires de la République Centrafricaine et 65 000 du Nigéria.

### *Aperçu du contexte général d'avant-émeutes*

La sociologie des émeutes de la faim, observées dans plusieurs villes camerounaises entre le 25 et le 29 février 2008, ne peut occulter le contexte général ayant précédé ces événements. Il s'agit, d'une part, du contexte politique et d'autre part, du contexte socio-économique.

6. S. Chauvin, «Cameroun : les enjeux de la croissance», *Macroéconomie et développement*, no 6, novembre 2012, p.10.

7. Est considérée comme une ville toute agglomération d'au moins 5 000 habitants disposant des infrastructures sanitaires, scolaires, administratives (chef-lieu d'arrondissement, de département ou de région) et des installations fonctionnelles de distribution d'eau et d'électricité

8. ¾ de la population nationale vit de l'agriculture qui représente environ 42 % du PIB et 30% des revenus de l'exportation du Cameroun en 2012.

9. A. Z. Tamekamta et J. Koufan Menkéné (Sous la direction), *L'urgence d'une révolution verte au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013.

10. La forêt camerounaise produit environ 400 milliards de FCFA de chiffre d'affaires.

11. La production pétrolière du Cameroun est en chute. En 1995, la part du pétrole dans le PIB total était de 6,4%. En 2003, elle est passée à 6,1 % et à 6,6 en 2011

12. Lire G. Courade, *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.

Sur le plan politique, les deux dernières décennies (1990 à 2004 au moins) de l'évolution politique et institutionnelle du pays ont été plus ou moins contestées, tant l'opposition politique et la société civile (bien que débutante) ont, en permanence, décrié les imperfections de la gouvernance démocratique et la privatisation du pouvoir politique par une élite bureaucratique presque aphone aux souffrances politiques. Cette complainte s'est idéologisée avec la répression des manifestations démocratiques des années 1990 et les pratiques jugées frauduleuses à l'élection présidentielle de 1992 (11 octobre 1992). À l'issue de celle-ci, Paul Biya, candidat du RDPC<sup>13</sup>, est déclaré vainqueur par la Cour suprême avec 39,90%. John Fru Ndi, candidat du *Social Democratic Front*-SDF- (35,60% des suffrages), appuyé par de nombreux rapports (ceux du NDI en l'occurrence, et la lettre de démission du gouverneur du Sud-ouest), conteste ces résultats. Il s'en est suivi une flambée de violences à travers la pratique des villes mortes<sup>14</sup>. Le 18 janvier 1996, une nouvelle constitution dite consensuelle, issue de la tripartite de novembre 1991, est promulguée. Celle-ci institue le bicéphalisme à l'exécutif et le bicaméralisme au Parlement, entre autres. Aussi, le mandat présidentiel passe de 5 à 7 ans renouvelable une fois et l'opposition est reconnue.

Plusieurs années après, notamment à l'approche de la fin du deuxième et dernier mandat (2004-2011) du Président de la République, des parades de séduction dont certains analystes imputent aux caciques du RDPC avaient brisé la quiétude. Celles-ci (parades), formes de liturgies d'antan

13. Rassemblement démocratique du peuple camerounais.

14. Les villes mortes est un blocus général caractérisé par la grève générale, l'absence de circulation des véhicules et motocyclettes, la fermeture des commerces et des entreprises, etc.

observées à l'ère bolchévique ou hitlérienne, se sont muées en motions de soutien/remerciements et appels à candidature du Président Paul Biya, lancés par les barons régionaux du RDPC ayant capté l'innocente clientèle communautaire.

Pourtant, les deux décennies d'exercice du pouvoir n'ont pas soldé, âprement, les imperfections et dysfonctionnements des institutions dont : la transparence électorale<sup>15</sup>; la corruption qui survit à *l'opération épervier*<sup>16</sup>, au Tribunal criminel spécial et autres organes ; les soupçons d'une alternance/transition bloquée, etc. Les soupçons de blocage de l'alternance politique se clarifient progressivement après le discours du Président Paul Biya, une résultante des appels à candidature savamment orchestrés par les barons de son parti, prononcé le 31 décembre 2007 en ces termes :

*« Toujours sur le plan du fonctionnement de nos institutions, je ne saurais passer sous silence un problème qui a été soulevé par des journalistes lors de mon récent séjour à paris et qui, je ne l'ignorais pas, faisait l'objet de spéculations au Cameroun depuis plusieurs mois. Je veux parler d'une éventuelle .Je veux parler d'une éventuelle révision de notre constitution et en particulier du paragraphe 2 de l'article 6*

14. L'Observatoire des élections (ONEL), créé le 19 décembre 2000, et Elections Cameroon (ELECAM), créé en 2006, ne parviennent à garantir efficacement la transparence électorale.

15. Opération d'assainissement des mœurs publiques, engagée en 2004, grâce à laquelle plusieurs hauts fonctionnaires camerounais ont été écroués dont MM. Titus Edzoa (libéré en 2014 après 17 ans de détention), Mounchipou Seidou (idem), Alphonse Siyam Siewé, Urbain Olangena Awono, Polycarpe Abah Abah, Jean-Marie Atangana Mebara respectivement anciens ministre de la santé publique, ministre des postes et télécommunication, ministre de l'eau et de l'énergie, ministre la santé publique, ministre de l'économie et des finances, ministre des relations extérieures ; MM. Pierre Désiré Engo (idem), Emmanuel Ondo Ndong, Gilles Roger Belinga, Joseph Edou, Zaccheus Fordjidam... respectivement anciens DG de la CNPS, DG du FEICOM, DG du Crédit Foncier, DG de la SIC, DG du chantier naval du Cameroun... Pour plus d'informations, lire Les Cahiers de Mutations, no 042 de février 2007 intitulé : « Corruption : la malédiction camerounaise », *Les Cahiers de Mutations*, no 052 de juin 2009 intitulé : « Affaires non classées ». Toutefois, cette opération n'échappe pas aux critiques. Lire à ce sujet Charly Gabriel Mbock (sous la direction), *L'Opération Épervier : un devoir d'injustice ?*, Montréal, Éditions Kiyikaat, 2012.

qui prévoit que « le Président de la République est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une fois ». Bien que la prochaine élection présidentielle ne doit avoir lieu qu'en 2011, il est normal et même encourageant que les camerounais s'intéressent à ce problème puisque c'est de l'avenir de leurs institutions qu'il s'agit. [...] J'ajoute qu'en soi une révision constitutionnelle n'a rien d'anormal. Notre Loi Fondamentale actuelle (qui est elle-même la résultante d'une révision de notre constitution de 1972) comporte des procédures de révision. Celles-ci permettent, si nécessaire, une adaptation du texte à l'évolution de notre société politique. Elles sont par ailleurs de portée générale et ne concernent que ce soit en particulier. Nous allons donc, dans cet esprit, réexaminer les dispositions de notre constitution qui mériteraient d'être harmonisées avec les avancées récentes de notre système démocratique afin de répondre aux attentes de la grande majorité de notre population »<sup>19</sup>.

Toutes ces récriminations sociales et populaires, non ruminées et non enfouies, constituent un cocktail potentiellement explosif que le contexte socio-économique est venu dupliquer. S'agissant du contexte socioéconomique d'avant février 2008, il laissait entrevoir plusieurs failles : la hausse des prix des intrants<sup>20</sup> ; la grippe aviaire ; le phénomène des coupeurs de route ; l'afflux massif des réfugiés (50 000 réfugiés centrafricains installés dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua depuis 2006, plus de 14 000 Tchadiens installés dans la région du Nord au début de 2008)<sup>21</sup>; la hausse des prix des produits alimentaires importés; la flambée des prix du pétrole, etc.

Au demeurant, les difficultés plus haut énumérées sont venues mettre un terme à plusieurs décennies d'autosuffisance alimentaire intérieure et d'échanges alimentaires excédentaires avec les pays voisins. Mais, l'analyse minutieuse de cette situation fait constater que cette situation est liée à une précarité déjà ancienne, renforcée pendant la crise économique de la décennie 1980-1990,

intensifiée avec la dévaluation du franc CFA en 1994, et la détérioration de l'environnement international.

### *Les indicateurs/déterminants de la crise alimentaire au Cameroun*

Le déclenchement des émeutes de la faim de février 2008 a été déterminé par quatre indices :

- L'augmentation du prix de l'huile de palme, passant de 500 FCFA en juin 2007 à 800 FCFA en décembre 2007 ; soit une hausse de 72%. Cette situation provenait de la pénurie résultant d'une compétitivité retrouvée après à la chute du dollar américain et du déficit quantitatif (d'huile de palme) sur le marché national estimé à 50 000 tonnes.
- La flambée du prix moyen du kilogramme de riz, de 260 FCFA en janvier 2005 à 400 FCFA en décembre 2007 ; soit une hausse de 65 % en valeur relative. En effet, la production interne, en 2007, était de 75 000 tonnes pour une consommation nationale estimée à 300 000 tonnes.
- La flambée des prix des produits animaux et halieutiques, notamment des viandes de poulet (inflation estimée à 103% entre janvier 2005 et décembre 2007), de bœuf (inflation de l'ordre de 44,5% à la même période) et du poisson (inflation estimée à 30%).

19. Paul Biya, discours à la nation du 31 décembre 2007.

20. Entre 2007 et 2008, les prix d'engrais ont connu une sévère hausse : 146,8% du prix du KCl ; 153% (de 260 000 FCFA à 660 000 FCFA) du prix du DAP ; hausse des prix des hydrocarbures, gaz naturel, ammoniac, etc. cela est dû, en partie, à la forte demande en engrais des pays d'Asie du Sud-est (Chine et Inde en l'occurrence), à la fluctuation du dollar qui est la monnaie de référence dans les opérations d'achat.

21. Lire Lire P. Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2016/3 | 2017, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 30 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/eps/7019> ; DOI : 10.4000/eps.7019

-La flambée des prix du pétrole. Car, entre 2004 et février 2008, le prix du gasoil est passé de 420 à 550 FCFA. A la même période, le prix de l'essence est passé de 465 à 600 FCFA et le pétrole de 325 à 380 FCFA ; soit une hausse moyenne de 35%.

Ceci permet de comprendre qu'à partir de la fin de l'année 2007, l'expression « vie chère », presque une rengaine au Cameroun, s'est traduite par des niveaux de prix de plus en plus élevés des denrées alimentaires de base, sans que les pouvoirs publics ne s'y consacrent résolument. La hausse des prix du carburant, intervenue au mois de février 2008, constitue l'étincelle qui a mis le feu aux poudres, et ce faisant, a déclenché des marches de la faim<sup>22</sup>.

Pourtant, grâce aux plans quinquennaux<sup>23</sup>, le Cameroun avait atteint l'autosuffisance alimentaire (1960-1989) grâce, en partie, à la fréquence des comices agro-pastoraux, occasions de redéfinir/réorienter les politiques agricoles. Aujourd'hui, la production interne s'amenuise et les exportations sous-régionales s'accroissent, faisant de la souveraineté et de la sécurité

alimentaire une préoccupation nationale. Aussi, la pauvreté monétaire, liée à la crise économique du début de la décennie 1990 a-t-elle engendré une incapacité des populations à se nourrir convenablement (53% de Camerounais vivaient avec moins d'un dollar par jour en 1996, contre 40% en 2001<sup>24</sup>). De façon générale, l'insécurité alimentaire touche 9,6 % des ménages ruraux contre 6,7% des ménages urbains<sup>25</sup>. La prévalence de la malnutrition dans la population totale, elle, est élevée (26 % entre 2000 et 2002 ; 21 % entre 2005 et 2007)<sup>26</sup>. Ainsi, selon le même rapport, 72 % de ménages urbains et 44,8 % de ménages ruraux consomment les aliments moins chers. Cela est dû à la baisse de la productivité agricole, à l'absence d'une politique alimentaire, aux inégalités de genre et à la pauvreté (FIDA, 2012). Car, entre 2004 et 2009, le montant des importations des denrées alimentaires au Cameroun, selon les données collectées par l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC), a fortement décuplé, tel que présenté dans le tableau et le graphique ci-dessous.

**Tableau : Importations des denrées alimentaires entre 2007 et 2008**

	<b>Importations en 2007 (en milliards FCFA)</b>	<b>Importations en 2008 (en milliards FCFA)</b>	<b>Pourcentage (%) d'augmentation</b>
<b>Lait</b>	2,8	56	1900
<b>Riz</b>	50	119	138
<b>Poisson</b>	29	117	303
<b>Pâtes alimentaires</b>	1	9	800

22. Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire, comité de pilotage du développement rural, « Autosuffisance et sécurité alimentaires au Cameroun : Une analyse basée sur la flambée des prix des Produits alimentaires de première nécessité », août 2008, pp.20-30.

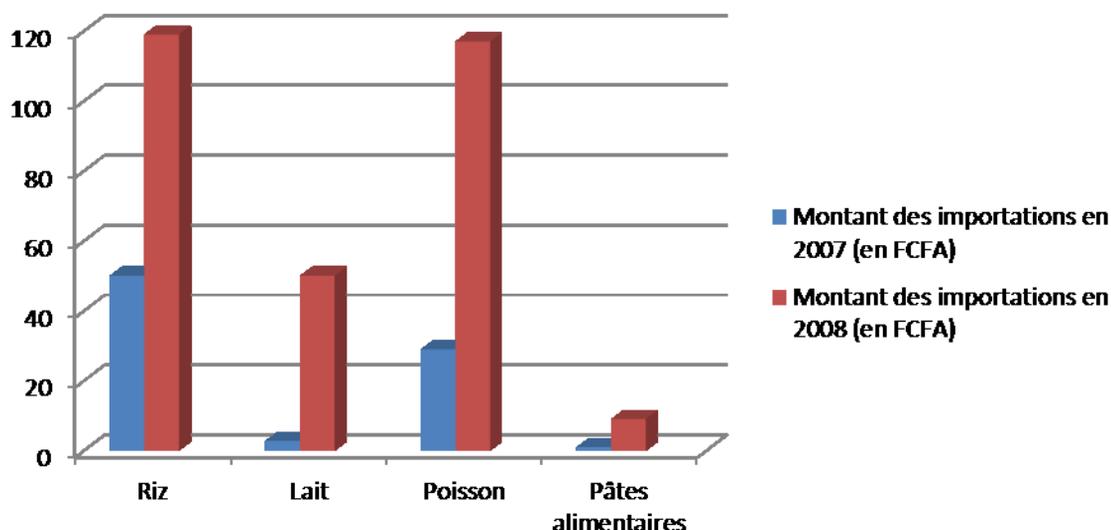
23. Il s'agit des plans stratégiques et programmatiques de tous les segments économiques et sociaux du Cameroun, initié après 1960.

24. Georges Courade, « L'insécurité alimentaire urbaine au Cameroun dans son contexte », *Enjeux*, no 23, avril-juin 2005, p. 7.

25. Robert De Schutter (Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation), Conclusions préliminaires du rapport de mission au Cameroun, 23 juillet 2012, [http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20120723\\_cameroun\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20120723_cameroun_fr.pdf)

26. *African Statistical Yearbook* 2012, p.73.

## Graphique : Importations des denrées alimentaires en 2007 et 2008



### Politisation de la faim et ses déclinaisons

#### *Scénographies : actions déclaratives, répressives, séductrices*

La mise en exécution du plan gouvernemental de révision de la constitution du 18 janvier 1996, obtenue de longues luttes par les acteurs politiques et sociaux, obéit au triptyque suivant : séduction-répression-clientélisation. D'abord, la séduction est méticuleusement régentée par les barons régionaux et l'élite ethno-régionalisée du RPDC. Il s'agit des co-propriétaires/co-gestionnaires de l'État, irréductibles séducteurs omnipotents du Président de la République, qui tirent, depuis plusieurs décennies, la rente symbolique et matérielle et des prébendes politiques. Pour cela, ils se sont adossés au RDPC, parti-omnibus<sup>27</sup> incorporé à l'État, issu

de la mutation de l'UNC le 24 mars 1985, qui diffuse stratégiquement la « pensée unique », la « mono-pensée » et parfois la « non-pensée ». Ainsi, les élites ont soigneusement organisé une mise en scène imagée sous les auspices dissimulés du comité central du RDPC à travers les « motions de soutien » et des « appels à candidature » adressés au chef de l'État dès juin 2007. Les sections locales du RDPC et les élites ethno-régionales, subrepticement, implorant dans leur supplique épistolaire, le Président Paul Biya à se représenter à l'élection présidentielle de 2011<sup>28</sup>. Cette amorce feinte, non nouveau dans l'univers politique camerounais, qui rappelle au souvenir du chef de l'État ses hauts faits et en revendique une continuation, bénéficie d'un accès privilégié aux médias publics à l'instar de la CRTV<sup>29</sup> et *Cameroon Tribune*<sup>30</sup>.

27. Cette expression, empruntée à Moisei Ostrogorski, renvoie à un parti politique qui se réduit en un amalgame d'individus ou de groupes d'individus réunis dans un accord fictif, maintenant ses membres comme dans un étau, une fois qu'ils y sont entrés. Lire Moisei Ostrogorski, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil, 1979, 306 pages.

28. Fanny Pigeaud a fait une étude énonciative et analytique de la singularité de cette pratique au Cameroun. Lire Fanny Pigeaud, *Au pays de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, pp.90-91.

29. *Cameroon radio and Television*, radio d'État.

30. Quotidien bilingue d'information, presse d'État.

À titre illustratif, la motion de soutien des élites du Koung-Khi (Bandjoun) dans la région de l'Ouest, adressée au Président de la République le 15 décembre 2007, déborde de dithyrambe :

*« Nous, élites intérieure et extérieure du département, considérant la pertinence et le succès de vos actions depuis votre accession à la magistrature suprême le 6 novembre 1982...réitérons notre appel du 10 novembre 2007 pour la révision des dispositions de l'article 6 alinéa 2 de la Constitution du 18 janvier 1996 portant limitation du nombre de mandats présidentiels, afin de vous permettre d'être notre candidat à l'élection présidentielle de 2011 »<sup>31</sup>.*

Finalement, comme attendu, le destinataire des motions et appels à candidature y fera suite favorable, dans une « gracieuse » modestie, lors de son adresse à la nation le 31 décembre 2007 en ces termes :

*« De toutes nos provinces, de nombreux appels favorables à une révision me parviennent. Je n'y suis évidemment pas insensible. De fait, les arguments ne manquent pas qui militent en faveur d'une révision, notamment de l'article 6. Celui-ci apporte en effet une limitation à la volonté populaire, limitation qui s'accorde mal avec l'idée même de choix démocratique. [...] Nous allons donc, dans cet esprit, réexaminer les dispositions de notre Constitution qui mériteraient d'être harmonisées avec les avancées récentes de notre système démocratique afin de répondre aux attentes de la grande majorité de notre population ».*

Ensuite, viennent le recours gracieux à la contrainte, et à la violence. Ces deux réponses gouvernementales (aux revendications légitimes du peuple), anachroniques et disproportionnées, ont toujours été privilégiées dans la nomenclature politico-administrative. C'est alors que les autorités administratives ont entrepris un ensemble de mesures dissuasives pour faire passer le projet de modification constitutionnelle. Au rang de celles-ci : l'arrêté du Gouverneur de la province (devenue région) du Littoral, Faï Yengo Francis, signé le 15 janvier 2008 et interdisant les

manifestations publiques sur toute l'étendue de son territoire ; l'arrêté du Sous-préfet de Loum, signé le 17 février 2008, interdisant « la longue marche » qui devait conduire l'artiste musicien Joe La Conscience de cette localité jusqu'au palais présidentiel à Yaoundé, etc. Dès lors, la machine répressive s'est peu à peu mise en place au début de février 2008, ponctuée par les récurrentes intimidations (détentions préventives et interrogatoires policiers) des citoyens ordinaires et des journalistes<sup>32</sup>. Aussi, la campagne anti-modification, engagée par quelques politiques et acteurs de la société civile, est-elle interdite ou réprimée. Ainsi, le SDF, principal parti de l'opposition, lance la marche de protestation à Bépanda (arrondissement de Douala V) le 5 janvier ; l'activiste Mboua Massock engage une manifestation interdite à Ndokotti (arrondissement de Douala IIIe) une semaine plus tard, mais réussie le 16 février 2008, etc. Enfin, vient la clientélisation, échange symbolique ou séduction matérielle, dont les premiers bénéficiaires selon plusieurs sources, les députés, auront été les artificiers de la modification de la constitution, notamment la levée du verrou de limitation du mandat présidentiel. C'est à eux qu'échut la première contrepartie matérielle, à l'ouverture de la législature le 13 mars 2008. Les avantages ci-dessous qu'ils se sont octroyés, « une sorte de contre-don au vote massif des députés en faveur du texte modifiant la constitution en cours »<sup>33</sup>, participent d'un entrepreneuriat politique bien connu, fait du choix préférentiel de régulation -

32. En février 2008, Jean Bosco Talla, promoteur de « La grande palabre » (un débat sur la politique interne), est arrêté pour avoir enquêté sur les biens meubles du ministre de la justice.

33. A. Tchoupié, «La suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun : analyse de la bifurcation de la trajectoire d'une politique institutionnelle », Revue africaine des relations internationales, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, p. 28.

31. Cameroon Tribune, n° 9003/5202 du 25 décembre 2007, p.5.

**Tableau : Indemnités réévaluées et/ou accordées aux députés en mars 2008**

Fonctions	Indemnité de session (en FCFA)		Micro-projet annuel non remboursable (en FCFA)		Prime automobile (en FCFA)	
	Montant antérieur	Nouveau montant	Montant antérieur	Nouveau montant	Montant antérieur (crédit automobile remboursable) en FCFA	Nouveau montant (prime automobile non remboursable) en FCFA
Président de l'Assemblée nationale	00	1 000 000	8 000 000	10 000 000	60 000 000	60 000 000
1 <sup>er</sup> Vice-président	00	1 000 000	8 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
4 vice-présidents	00	1 000 000	8 000 000	10 000 000	40 000 000	40 000 000
04 questeurs	00	1 000 000	8 000 000	10 000 000	40 000 000	40 000 000
12 secrétaires	00	1 000 000	8 000 000	10 000 000	35 000 000	35 000 000
Député non membre du bureau de l'AN	00	1 000 000	8 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000

**Source** : Compilations des données issues de *Le Jour* du 14 avril 2008, p.11 et André Tchoupié, «La suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun : analyse de la bifurcation de la trajectoire d'une politique institutionnelle », *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, p. 28.

politico-social par la distribution des rentes gouvernementales et matérielles<sup>34</sup>.

À l'observation du tableau ci-dessous, les députés de l'Assemblée nationale, en échange de la validation de la modification constitutionnelle, auraient reçu des montants élevés dont la moyenne annuelle était de : 81 000 000 FCFA pour le Président de l'Assemblée nationale ; 71 000 000 FCFA pour le 1er vice-président de l'Assemblée nationale ; 61 000 000 FCFA pour chacun des 4 vice-présidents ; 61 000 000 FCFA pour chacun des 4 questeurs ; 56 000 000 FCFA pour chacun des 12 secrétaires et 29 000 000 FCFA pour chaque député n'occupant aucun poste dans le bureau de l'Assemblée nationale.

Ces actes de séduction, se sont étendus, au-delà du 14 avril 2008, pour participer à

l'apaisement social. Pour cela, l'ingénierie politique n'a pas tari d'ingéniosité avec : la revalorisation de l'indemnité de logement des fonctionnaires (de 10 à 20%) et des salaires de 15% ; la défiscalisation de l'importation des produits de première nécessité ; le lancement de l'opération de recrutement de 25 000 agents dans la fonction publique (à partir de février 2011) ; la rétribution allocative mensuelle aux chefs traditionnels<sup>35</sup>, etc.

### *La mise en scène des tensions juvéniles*

Les tensions sociales se sont radicalisées dès février 2008 à cause du musellement répressif des opposants à la modification constitutionnelle et surtout de la fermeture, le 21 février 2008, de Radio Équinoxe et Équinoxe TV, deux médias qui diffusaient des débats libres à Douala.

34. A. Z. Tamekamta, « Cameroun : piliers de la présidence Biya et perspectives », Note de recherches (NDR), no 14, Thinking Africa (Abidjan), novembre 2014, p.4, consultable sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/cameroun-piliers-de-la-presidence-biya-et-perspectives/>

35. Le décret no 2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret no 77/245 du 15 juillet 1997 portant organisation des chefferies traditionnelles, dispose que les chefs traditionnels perçoivent des allocation mensuelle affranchies de l'impôt de façon suivante : chef de 1er degré : 200 000 FCFA ; chef de 2e degré : 150 000 FCFA ; chef de 3e degré : 50 000 FCFA.

Mais, l'élément déclencheur de cette crise qui couvait depuis plusieurs mois est l'annulation d'un meeting du *Social Democratic Front* (SDF), prévu au rond point Dakar le 23 février 2008. En effet, ce meeting, prévu pour sensibiliser les populations sur l'inopportunité de la révision de l'article 6 alinéa 2 de la Constitution, est annulé par les organisateurs provinciaux du SDF, par peur de représailles policières dont le dispositif anti-émeute est déployé sur les lieux depuis la veille. Bien que le meeting ait été annulé par Jean Michel Nitchou, député SDF du Wouri-est, la police s'est employée à disperser les personnes présentes à coups de gaz lacrymogènes et de lances à eau. « Échaudés par la brutalité de la police »<sup>36</sup>, les jeunes érigent des barricades et incendient les pneus : c'est le début des émeutes de la faim.

Les manifestants, essentiellement constitués des jeunes, brandissaient des pancartes sur lesquelles étaient inscrits des slogans divers : « *Touche pas à ma constitution* », « *Biya doit partir* », « *Halte à la vie chère* », « *Biya is old and tired* », « *Constitutional Change only over our death bodies* ». Par effet de contagion, le mouvement social gagne 05 régions et une trentaine de villes : région du Littoral (Douala, Kongsamba, Melong, Penja, Mbenga, Njombè, Loum), région du Centre (Yaoundé), région de l'Ouest (Bafoussam, Dschang, Mbouda, Bafang, Foubot, Kékem), région du Nord-ouest (Bamenda Kumbo, Santa, Nkambè, Ndop, Bali, Mbengwi, Batibo) et région du Sud-ouest (Buéa, Limbé, Muyuka, Tiko, Ekona, Muéa, Ombé, Mutenguéné, Kumba).

Entre le 25 et le 29 février 2008, la rue camerounaise est le théâtre des revendications

36. Observatoire national des droits de l'homme, « Cameroun (25-29 février 2008) : une répression sanglante à huis clos », Rapport de l'Observatoire national des droits de l'homme avec l'appui de l'ACAT-Littoral et l'ACAT-France, 2008, p.10.

populaires. Le bilan consolidé, diffère en fonction des sources. Les sources gouvernementales font état de 40 morts dont un policier, contrairement à Madeleine Afité de l'Action catholique pour l'abolition de la torture (ACAT) qui indique que plus de 100 personnes ont été tuées. Le Rapport 2008-2010 de l'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH), à propos des « *émeutes de la faim* », fait état de l'utilisation disproportionnée de la force, de plus de 3 000 personnes interpellées (1 137 personnes interpellées et 729 condamnées selon le vice-premier ministre de la justice) et plus d'un millier condamné à des peines privatives de liberté (six mois à trois ans) à l'issue des procès expéditifs (5 à 10 mn par procès). Aussi, 44 édifices publics ou bâtiments abritant les services publics ont-ils été saccagés ou incendiés à travers le pays, et 33 stations services partiellement ou totalement détruits.

### *L'enjeu de la modification constitutionnelle : entre bifurcation juridique et pérennisation politique*

Les tensions sociales, décuplées en février 2008 par la cherté de la vie, ont été entretenues par la campagne contre la modification de la constitution du 18 janvier 1996 (notamment de l'article 6, alinéa 2), engagée par quelques politiques et acteurs de la société civile. Cette campagne faisait suite aux appels répétitifs des fiefs régionaux du RDPC, demandant cette modification pour permettre au Président de la République, Paul Biya, de briguer un nouveau mandat en 2011. Lorsque le Président de la République y a donné suite favorable dans son discours à la nation du 31 décembre 2007, l'opposition politique et -

37. Observatoire national des droits de l'homme, p.18.

la société civile avaient cru devoir engager une campagne de dénonciation et d'opposition, à travers des manifestations, toutes interdites par les autorités administratives. Durant les émeutes commencées le 25 février 2008, lorsque commence la grève des taxis, les manifestants très en colère réclamaient le départ du chef de l'État en scandant des pancartes et messages hostiles tels que : « carton rouge à Paul Biya » ; « Paul Biya, maintenant va-t-en » ; « Paul Biya must go » ; « No Paul Biya », etc. À l'université de Yaoundé I, les étudiants réunis au sein de l'Association de défense des droits des étudiants du Cameroun (ADDEC), reprenaient un message répandu dans les métropoles : « Touche pas à ma constitution ».

En réalité, l'option de la révision de la Constitution du 18 janvier 1996 (elle-même issue d'un consensus post-échauffourées démocratiques de 1990), voulue par le RDPC et le pouvoir de Yaoundé, s'est avérée être une trahison pour l'opposition politique et la société civile. Pour plusieurs analystes, juristes pour la plupart, cette modification s'est apparentée à un coup d'État constitutionnel qui a violé, dans son principe, les règles fondamentales de la démocratie. Plusieurs observateurs avaient également récusé la compétence de l'instance saisie du projet de révision au regard de la loi fondamentale en vigueur. Celle-ci, en son article 63 alinéa 3 énonçait que « le Parlement se réunit en congrès, lorsqu'il est appelé à se prononcer sur un projet ou une proposition de révision de la constitution ». Or, pour ceux-ci, la décence procédurale aurait voulu que ce projet soit soumis à la consultation référendaire du peuple, bien que ce dernier partage cette compétence avec le congrès. L'autre grief porté par les

poufendeurs de cette révision portait également sur l'illégalité de l'Assemblée nationale à statuer sur un projet si important. Ceux-ci postulent que l'Assemblée nationale ne pouvait faire office de Parlement qui attendait, depuis 1996, la création de la deuxième chambre du Parlement : le Sénat<sup>38</sup>. Aussi, disent-ils, il était opportun de dénoncer, pour la circonstance, la filouterie législative contenue dans la Constitution du 18 janvier 1996 au sujet de la tenue du congrès réunie en matière de révision constitutionnelle. En effet, à l'article 14 (alinéa 4), il est mentionné que « les deux chambres du Parlement peuvent se réunir en congrès, à la demande du Président de la République...pour se prononcer sur un projet ou une proposition de révision constitutionnelle ». À l'article 63 (alinéa 3), pourtant, le législateur avait disposé que « le Parlement se réunit en congrès, lorsqu'il est appelé à se prononcer sur un projet ou une proposition de révision de la Constitution ».

Suivant les arguments développés, la révision de la Constitution, notamment de l'article 6 (alinéa 2) qui dispose que le « Président de la République est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois » était inopportune parce que consacrant une logique éternitaire au Président de la République, Paul Biya.

Ainsi, le projet de loi soumis à l'Assemblée nationale a ainsi été voté, le 10 avril 2008, à 157 voix pour, 5 voix contre et 15 abstentions<sup>39</sup>. Le 14 avril 2008, enfin, la loi n°2008/001 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, était promulguée par le Président de la République, Paul Biya.

38. Cette chambre du Parlement n'a été mise en place qu'en mai 2013.

39. A cette législature, le RDPC comptait 153 députés pour un total de 180.

## Actions sociales compensatrices et inflation du clientélisme politique : enjeux croisés

### *Des actions sociales « électoralistes » à faible efficacité sur la longue durée*

Du 25 au 29 février 2008, les émeutes de la faim, réactions populaires à la hausse des prix des denrées alimentaires (riz, blé, maïs, lait, farine, poissons)<sup>40</sup>, ont secoué 7 des 10 régions du pays. Les protestataires se livraient aux attaques des symboles de l'État (bâtiments administratifs) et au pillage des biens privés. Par la suite, les pouvoirs publics avaient pris un ensemble de mesures visant à favoriser l'accès à la nourriture à un prix abordable, au rang desquelles :

- La revalorisation des salaires de la fonction publique<sup>41</sup> ;
- La suspension des droits de douane et autres taxes à l'importation sur les principaux produits de l'assiette de base (riz, le blé, le poisson congelé et la farine de froment, de l'ordre de 6 à 15%), subséquente aux accords entre le Gouvernement et les acteurs de la chaîne de distribution pour la maîtrise des prix (ordonnance n° 2008/002 du 7 mars 2008)<sup>42</sup>;
- L'organisation fréquente des caravanes promotionnelles itinérantes et des marchés périodiques pour assurer une vente directe aux consommateurs<sup>43</sup> ;
- La construction des magasins-témoins dont le but est d'assurer la commercialisation du riz et

denrées de base à des prix en-dessous des prix du marché ;

-La création, par décret no 2011/019 du 1er février 2011, de la Mission de régulation des approvisionnements des produits de grande consommation (MIRAP), chargée de suivre l'évolution des prix et de constituer progressivement des stocks régulateurs afin de lutter contre la volatilité des prix<sup>44</sup>.

Les solutions sus-évoquées ont permis de limiter les effets de la crise de février 2008 sans en réduire le risque de reproduction. Plusieurs fédérations professionnelles et organisations de la société civile au rang desquelles l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC) et la Ligue camerounaise des consommateurs (LCC), à implication nationale, multiplient le plaidoyer auprès des pouvoirs publics, après l'annonce du passage à une agriculture de seconde génération<sup>45</sup>, faite le 17 janvier 2011 par le chef de l'État.

42. Plusieurs accords signés entre le gouvernement et les opérateurs (importateurs) des filières poissons congelés, blé, farine de froment et produits dérivés et riz, exonéraient les produits suscités des droits et taxes de douane (TEC, TVA, précompte, Taxe communautaire d'intégration, taxe OHADA, et taxe d'inspection phytosanitaire). En retour, les opérateurs s'engageaient à baisser les prix conformément à une grille arrêtée de commun accord. Ces mesures transitoires représentent un obstacle au développement des filières de production locale et accentuent la dépendance alimentaire vis-à-vis des importations.

43. Il s'agit des marchés périodiques (mensuels), organisés par secteurs/quartiers en fonction de la densité démographique, initiés par l'administration et gérés directement par les négociants.

44. Le processus de constitution des stocks régulateurs est déclenché par le ministère du commerce dès lors que l'inflation paraît non maîtrisée.

45. Sa mise en place nécessitait : une unité de production d'engrais ; la mise en activité de l'usine de montage de machines agricoles à Ebolowa ; la réhabilitation des fermes semencières ; la réforme foncière ; la construction des marchés et des centrales d'achat de produits agro-pastoraux et halieutiques ; la réforme de la formation et de l'enseignement agricoles ; le renforcement du dispositif de financement des activités rurales par l'ouverture de la banque agricole et de la banque des PME-PMI.

40. Ces denrées constituent, selon une étude faite par l'ACDIC et validée par le MINADER, 80% de la demande alimentaire dans les villes et 47% dans les campagnes. Selon le Document de stratégie de développement du secteur rural -DSDSR- (2005), les céréales, les fruits, les légumes, et les tubercules représentent 50% de la demande totale en matière d'alimentation, tandis que les productions animales y contribuent pour 23%.

41. Décrets n° 2008/009 et 2008/100 du 7 mars 2008.

### *L'après février 2008 à octobre 2011 : statu quo et espoir évanescent ?*

Une fois le verrou de la limitation du mandat présidentiel levé, l'avenir politique du Cameroun restait plombé par les incertitudes de l'après Biya, bien que les mécanismes institutionnels de transition/alternance, inachevés, réduisent la lourdeur de l'hypothèque. Mais, plusieurs inconnues subsistent et pourraient obscurcir l'avenir : le rétrécissement du marché local d'emploi ; le déficit de la balance de paiement (3 747,3 milliards de FCFA d'importations en 2014) ; la surdétermination potentielle des revendications des jeunes qui s'ensavent, malheureusement, dans la consommation des produits psychotropes (218 Kg de cannabis saisis dans la région de l'Ouest en 2013 contre 1 052 kg en 2014 et 379 kg au premier semestre 2015). De fait, l'espoir d'un changement d'option managériale et d'une alternance symbolique entre le jeunisme et l'âgisme (ou une compénétration fructueuse entre les deux générations) n'a pas eu lieu, autant que des inflexions significatives dans la formulation des politiques administratives et le réajustement de l'arsenal institutionnel. D'attentes vaines aux espoirs évanescents, le Cameroun, comme d'autres pays d'Afrique centrale (Tchad, Congo-Brazzaville, Guinée Équatoriale), demeure une curiosité placide en Afrique centrale.

Au demeurant, l'immobilisme politique au sommet de l'État, l'ambiguïté de l'atmosphère sociopolitique, le déséquilibre dans le rapport de force entre le pouvoir bedonnant et l'opposition ankylosée rendent peu évidente toute lecture de l'avenir politique du pays. C'est pourquoi, pour certains, il ne faut compter sur l'alternance par la voie des urnes étant donné que le code électoral et l'organe en charge de l'organisation et de la supervision des élections (ELECAM), en dépit de la biométrie (lors des

inscriptions sur les listes électorales) introduite lors des échéances électorales du 30 septembre 2013, ne peuvent assurer une transparence des élections (municipales, législatives, sénatoriales et présidentielle, toutes prévues en 2018). Au total, 5 scénarios, exprimés sous forme d'hypothèses, restent actifs pour le Cameroun : la dévolution monarchique (scénario constant mais improbable); le choix d'un dauphin constitutionnel en préparation à une mort au pouvoir (scénario catastrophique mais probable) ; l'immixtion de l'armée (scénario de régression et peu probable) et le retrait de la vie politique et l'ouverture du jeu démocratique (scénario idéal mais peu probable). *2018 : jeux et enjeux de pouvoir en autocratie perpétuelle*

Les langues peinent à se délier bien que le signal semble avoir été donné par le Président de la République, lors de son adresse à la Nation du 31 décembre 2017, en ces termes : « *2018 sera une importante année électorale. Toutes les dispositions nécessaires seront prises afin que les opérations électorales se déroulent dans le calme et la sécurité* ». Comparativement à 2011, l'année 2018, davantage chargée de symboles et d'échéances électorales (présidentielle, sénatoriales, législatives et municipales), ne semble, pour le moment, présenter de signes concordants de crise sociopolitique majeure. Si la date des scrutins reste non précise (bien que la loi fondamentale en détermine la périodicité), à l'exception des sénatoriales tenues le 25 mars 2018, la candidature de Paul Biya, elle, paraît déjà actée par la multiplication des actes d'envergure électoraliste : les appels incessants à la candidature; le don de 500 000 ordinateurs aux étudiants camerounais par le Président de la République; la création de plusieurs institutions de formation universitaire ; etc.

Toutefois, l'environnement sociopolitique demeure miné par l'hyper-présidentialisme et les logiques éternitaires auxquels les chercheurs, les leaders d'opinion (partis politiques d'opposition et société civile) et le peuple commencent à s'y habituer.

La seule équation complexe, au-delà de la guerre contre Boko Haram (dans la région de l'Extrême-nord) qui amorce une longue phase terminale, semble être aujourd'hui la crise dans les régions anglophones (Nord-ouest et Sud-ouest). En effet, le problème (ou crise) dit anglophone, issu d'un mouvement corporatiste prémonitoire en novembre 2016, s'entendant comme réaction violente à la compilation hétéroclite de l'atonie de la gouvernance éternitaire faite d'immobilisme et de l'effacement de la mémoire historique, est au cœur de la conjoncture sociopolitique du Cameroun d'aujourd'hui. Car, si, en définitive, la tendance collective est à la récusation de l'option sécessionniste, minoritaire, à l'opposé, le consensus minimal est établi sur le mal-être qui a déconstruit l'aspiration à une nation camerounaise.

Ce qu'il convient d'appeler crise anglophone est finalement l'avenant ethnocentriste d'une crise de confiance entre le peuple et l'État, caractérisé pour le premier par l'étouffement, et le second par le pouvoir répressif bedonnant. Cette crise, dans la partie anglophone du Cameroun, s'est longuement inspirée des frustrations historiques issues de : la revendication d'une supposée négation de l'identité anglophone; la revendication de l'accès à la rente administrative et économique ; la revendication de l'identité culturelle et politique anglophone. Les événements en cours au

Cameroun, nés des revendications corporatistes (des avocats et enseignants) de novembre 2016 sont sans doute le prolongement d'une insatisfaction longtemps révélée et ayant couvé pendant de longues décennies par l'entretien de l'élite politique anglophone<sup>46</sup>. Car, 2008 a servi de curseur à la vie politique du Cameroun et renseigne sur celle d'aujourd'hui. Ce mouvement social a, sans doute, influencé les mobilisations actuelles dans les régions anglophones. L'attribution, par Décret présidentiel no 2018/191 du 02 mars 2018, de deux portefeuilles ministériels<sup>47</sup> dits de souveraineté à deux ressortissants de la partie anglophone du pays, supposée nécessaire pour apaiser les tensions, est raillée par les groupuscules armés qui multiplient attaques, enlèvements et demande de rançon. Aussi, la gouvernance politique, empreinte de clientélisme et de médiocratie, est-elle au cœur de cette conjoncture sociale qui s'est muée en revendications politiques, mettant en scène quatre catégories d'acteurs : les partisans du statu quo (détenteurs du pouvoir politique) ; les anglo-négationnistes (opposés à une prétendue identité anglophone) ; les fédéralistes (anglophones et francophones) et les sécessionnistes (anglophones et minoritaires)<sup>48</sup>.

46. P. Konings and F. Beng Nyamnjoh, «The anglophone problem in Cameroon», *The Journal of Modern African Studies*, 35.2, 1997, pp.207-229; P. Konings and F. Beng Nyamnjoh, «Negotiating an Anglophone identity: A study of the politics of recognition and representation in Cameroon», Vol. 1, Brill, 2003.

47. Il s'agit du Ministère des enseignements secondaires, dirigé par Pauline Nalova Lyonga Egbe et du Ministère de l'administration territoriale, dirigé par Paul Atanga Nji.

48. Bien que Sissuku Ayuk Tabe (président autoproclamé de la république fantôme d'Ambazonie) et compagnies aient été arrêtés au Nigéria (le 5 janvier) puis extradés le 28 janvier 2018 à Yaoundé, la désescalade peine à confirmer le répit sur le terrain, tant de nombreux groupes armés séparatistes ont fait du département de la Manyu (région du Sud-ouest) le fief de leur incursion et attaque contre les Forces de défense et de sécurité.

Au demeurant, la profusion des manœuvres scélérates des acteurs centraux, les tentatives bénignes de coalition de l'opposition, le constat déconcertant d'une décentralisation trop lente (bien que le Ministère de la décentralisation et du développement local ait été créé le 02 mars 2018), etc. laissent présager des joutes inciviques entre les parties en présence au courant de cette année électorale. Au regard des arsenaux mobilisés par les acteurs politiques, l'évidence est à: la reproduction des oligarques ménagés (par le pouvoir au nom de la majorité présidentielle) à l'intérieur des vieux partis d'opposition (UNDP, ANDP, FSNC, UPC, etc.) ; l'émergence d'acteurs politiques nouveaux (Maurice Kamto du MRC, Josua Osih du SDF, Akéré Tabeng Muna du mouvement NOW, Cabral Libii du parti Univers, etc.) ; le maintien de l'autocratie perpétuelle.

## Conclusion

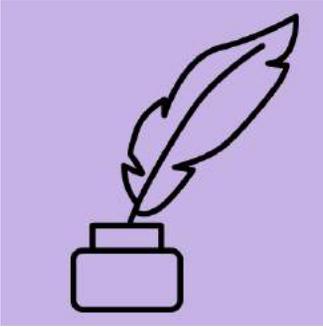
Les émeutes de la faim de février 2008 constituent une réaction quasi-populaire à la cherté de la vie et à la baisse du revenu des populations. Ces événements ont été surdéterminés par un contexte politique caractérisé par la volonté des gouvernants à modifier la disposition constitutionnelle au sujet de la limitation du mandat présidentiel. Ainsi, la rue tenue majoritairement par les adolescents sans organisation corporatiste et fonctionnelle, a été le théâtre des scènes de pillages des biens publics et privés, d'incendie des bâtiments administratifs, d'usage de la violence, etc. Cette forme de revendication/résistance sociale, inspirée des expériences antérieures, a été plus

ou moins contenue par la violence légitime des caciques du régime, tenus par l'immédiateté de la restauration autoritaire du pouvoir perpétuel. Le maniement des leviers institutionnels par les détenteurs du pouvoir central a ainsi assuré un échange hégémonique entre les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire).

Février 2008, moment historique, n'a pas ainsi fécondé l'avenir politique du Cameroun. Les indices de vulnérabilité sociale des populations se sont démultipliés au contact des luttes politiques et du refus, par certains, de l'inversion du sens de l'évolution de la constitution du 18 janvier 1996. Pour ceux-là, l'occasion était venue de s'opposer à la restauration politique et institutionnelle de la présidence perpétuelle et personnelle. Les émeutes de la faim de février 2008, à ce titre, ont été un tremplin dévoyé par lequel le peuple désapprouvait le projet susurré de la modification de l'article 6 de la constitution du 18 janvier 1996. À l'occasion, le pouvoir central a su ruser avec le discours et les donations clientélistes pour parvenir à ses fins. En conséquence, l'élection présidentielle d'octobre 2011 n'a produit ni l'alternance souhaitée, ni les transformations attendues.

## Bibliographie indicative

- Année Stratégique** (2013), ce taux était de 58,4% contre 51,2 % pour World Factbook 2011.
- African Statistical Yearbook** 2012, p.73.
- Cameroon Tribune**, n° 9003/5202 du 25 décembre 2007, p.5.
- Chauvin S.**, «Cameroun : les enjeux de la croissance», *Macroéconomie et développement*, no 6, novembre 2012, p.10.
- Courade G.**, «L'insécurité alimentaire urbaine au Cameroun dans son contexte», *Enjeux*, no 23, avril-juin 2005, p.7.
- International Crisis Group** au sujet du Cameroun offre une vitrine. Lire *International Crisis Group*, « Cameroun : mieux vaut prévenir que guérir», *Briefing Afrique* no 101, 4 septembre 2014, 24 pages.
- International Crisis Group**, « Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture», *Briefing Afrique* no 161, 24 juin 2010, 31 pages.
- Les Cahiers de Mutations**, no 042 de février 2007.
- Les Cahiers de Mutations**, no 052 de juin 2009.
- Mbock Ch. G.** (sous la direction), *L'Opération Épervier : un devoir d'injustice ?*, Montréal, Éditions Kiyikaat, 2012.
- Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire**, comité de pilotage du développement rural, « Autosuffisance et sécurité alimentaires au Cameroun : Une analyse basée sur la flambée des prix des Produits alimentaires de première nécessité», août 2008, pp.20-30.
- Observatoire national des droits de l'homme**, « Cameroun (25-29 février 2008) : une répression sanglante à huis clos», *Rapport de l'Observatoire national des droits de l'homme avec l'appui de l'ACAT-Littoral et l'ACAT-France*, 2008, p.10.
- Ostrogorski M.**, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil, 1979, 306 pages.
- Pigeaud F.**, *Au pays de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, pp.90-91.
- Schutter D R.** (Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation), Conclusions préliminaires du rapport de mission au Cameroun, 23 juillet 2012  
[www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20120723\\_cameroun\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20120723_cameroun_fr.pdf)
- Tamekamta Z. A. et Koufan Menkéné J.** (Sous la direction), *L'urgence d'une révolution verte au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Tamekamta Z. A.**, « Cameroun : piliers de la présidence Biya et perspectives », Note de recherches (NDR), no 14, Thinking Africa (Abidjan), novembre 2014, p.4, consultable sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/cameroun-piliers-de-la-presidence-biya-et-perspectives/>
- Tchoupié A.**, «La suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels au Cameroun : analyse de la bifurcation de la trajectoire d'une politique institutionnelle », *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, p. 28.



**Alphonse Zozime Tamekamta** est titulaire des DIPES I et II obtenus à l'École Normale Supérieure de Yaoundé et d'un Doctorat Ph.D. en Histoire des relations internationales obtenue à l'Université de Yaoundé I, consacrée à la polémologie et l'irénologie africaines. Directeur adjoint du CARPADD, il est préoccupé par des questions de gouvernance, de conflits et de sécurité dans l'espace CEMAC et officie, en qualité de chercheur et d'expert, dans plusieurs centres de recherches internationaux dont le GRIP (Bruxelles), le ROP (Montréal), Thinking Africa (Abidjan)... Il est également écrivain, auteur/co-auteur de huit ouvrages et d'une trentaine d'articles scientifiques.